

LOGEMENT DANS LES RÉSERVES FONDS POUR L'INNOVATION

5. VOLET INNOVATION

Cette assistance financière vise à supporter les projets régionaux les plus prometteurs et avant-gardistes qui permettront une avancée et une évolution du domaine de l'habitation sur réserve. Les projets devront démontrer une viabilité à long terme (le cas échéant) et être exportables aux autres communautés des Premières Nations.

De plus, les projets devront faire l'objet de partenariats et une mise en commun de ressources de chacun des participants dans le développement et la mise en œuvre du projet.

Les partenariats peuvent se traduire en une participation, une collaboration et/ou un support avec (sans s'y limiter):

- des organisations des Premières Nations (ex. : Conseil tribal, Commissions régionales des organisations des Premières Nations) ;
- des centres de recherche (recherche appliquée) ;
- des institutions scolaires et d'enseignement (ex. : Centre de formation professionnelle et Éducation aux adultes, Collèges/Cégep, Universités) ;
- des entreprises des Premières Nations, entreprises privées et Industrie de l'habitation.

ADMISSIBILITÉ

Un bénéficiaire admissible peut présenter une demande de financement pour les activités novatrices en habitation dans les catégories suivantes (sans s'y limiter):

- 5.1 Gouvernance
- 5.2 Gestion
- 5.3 Formation en construction et rénovation
- 5.4 Planification communautaire
- 5.5 Finance
- 5.6 Coopérative d'habitation (faisabilité, développement et mise en place)
- 5.7 Autres

Bénéficiaires admissibles :

- les Conseils de Bande
- les organisations des Premières Nations

PROPOSITION (pour l'ensemble des catégories de projet)

Pour soumettre une proposition, vous devez :

- 1. Compléter le formulaire de proposition
Formulaire – Logement – Projet en innovation
- 2. Inclure les documents de projet exigés
- 3. Inclure la résolution du Conseil de Bande démontrant son appui au projet
- 4. Transmettre votre proposition à :
aadnc.qclogementhousingqc.aandc@canada.ca

Les propositions seront évaluées selon les critères de priorisation et de sélection de projet décrits dans le formulaire de proposition.

Période d'application :

Toutes les catégories	Période d'application*	Durée
5.1 à 5.7	Du 15 mars au 6 septembre 2019	25 semaines

**Des projets peuvent être soumis au-delà de cette période. Ils seront maintenus dans la liste de contingence régionale dans l'éventualité où des disponibilités financières venaient à se présenter et ce jusqu'à la fin de l'initiative (31 mars 2021). Les exercices d'admissibilité, de sélection et de priorisation de ces derniers seront réalisés au moment où des budgets additionnels seront confirmés (le cas échéant).*

SUBSIDES

Subside : L'assistance financière de SAC pour le développement et la réalisation d'un projet novateur sera établie en fonction du montage financier proposé. Le subside maximal pourrait atteindre 50% de la valeur total du projet (incluant la participation financière et en nature de l'ensemble des partenaires).

Le projet peut inclure : Les frais d'administration et de gestion du projet de 7% maximum (2% administration + 5% gestion) pour l'ensemble du projet.

IMPORTANT

- Tous les dépassements de coûts seront à la charge du Conseil de Bande et des partenaires.
- Fin des projets au plus tard le 31 mars 2021.